



PastelÉtudes

Formation à la pratique de la paie

Reproduction interdite

L'arrêt de travail pour maladie Et Le maintien de salaire net

Première vidéo

Salaire brut inférieur ou égal au plafond de Sécurité sociale

Vidéo 2

Application / Enoncé

Alain HENRY

ÉNONCE

Données de base

Montant du salaire de base	3 000,00 €
SMIC au 31/12/2019	10,03 € / heure
Arrêt de maladie	Du lundi 8 au 26 janvier inclus
Principe de décompte des heures d'absence	Sur la base des heures réelles de travail
Taux de retenue salariale de mutuelle sur salaire de base	1,00 %
Taux de retenues patronales prévoyance et mutuelle sur salaire de base	2,00 % + 0,500 % = 2,50%
Taux de retenues patronales hors prévoyance	20,84025 %

Les cas à traiter

1)	<i>Taux de maintien 100 % et sans délai de carence avec CSG CRDS à la charge du salarié.</i>
2)	<i>Taux de maintien 100 % et sans délai de carence avec bénéfice strict du salaire net habituel.</i>
3)	<i>Taux de maintien 90 % et délai de carence de 3 jours</i>